

Suisse : le lourd héritage des ménagères

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 558

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editeur et aussi patriote

... De nouveau, j'aurais préféré parler d'autre chose...

L'ennuyeux, en vieillissant, c'est que d'une certaine manière, on se trouve de plus en plus seul: Hermann Hauser, l'éditeur de la *Baconnière*, est mort.

Il y a des éditeurs, j'imagine, qui éditent parce qu'ils aiment la littérature, ou la peinture, ou la philosophie. Il y en a d'autres, et par exemple Mermod, qui éditent parce qu'ils aiment les beaux livres. C'est Mermod, je crois, qui disait vouloir éditer des livres qu'on achèterait non pas parce qu'ils seraient de tel ou tel auteur, ou traiteraient de tel ou tel sujet, mais parce qu'ils seraient édités par Mermod!

Il me semble que Hauser, lui, éditait par une sorte de patriotisme (ça paraît fou, en 1980...): tel livre, dont il était à peu près assuré qu'il ne se vendrait pas, ou qu'il se vendrait mal — mais c'était un livre écrit par un auteur d'ici, ou bien c'était un livre qui lui paraissait importer à la Suisse. Alors, c'était son honneur de le publier.

(Naturellement, avec de tels principes, on ne fait pas fortune!)

On allait à Boudry, on pénétrait dans une espèce de terrier, une sorte de dédale demi-souterrain, dont les locaux et les passages étaient encombrés d'une quantité incroyable de livres: on le trouvait, presque squelettique, fumant ses éternelles «boyards», — chose remarquable: ayant toujours le temps d'accueillir celui qui venait, de lui consacrer une heure, de parler...

Voici une dizaine d'années, il avait songé à remettre — il allait tout de même sur ses septante ans. Il avait renoncé, parce qu'il n'avait pas alors trouvé de successeur disposé à poursuivre selon les mêmes principes, qui lui faisaient mépriser délibérément le succès, et les best-sellers, et les modes...

N'empêche qu'il a trouvé moyen de publier une collection poétique — ça ne se vend pas, la poésie — où l'on rencontre quelques-uns des meilleurs poètes romands: Gilbert Trollet (disparu lui aussi voici quelques semaines...), Vahé Godel, Vio Martin... Je cite au hasard, au gré de la mémoire¹. Et à côté de ceux-là, quelques-uns des grands contemporains: c'est à la Baconnière que les gens de ma génération ont découvert Saint-John-Perse (*Exil*), Supervielle, Aragon, Jouve, Pierre Emmanuel, Loys Masson. Il est vrai qu'il avait su se faire assister d'Albert Béguin, plus tard de Marc Eigeldinger. N'empêche qu'il a trouvé également moyen de faire paraître une collection de critique et d'érudition — tenez, par exemple tout récemment, une «formidable» étude d'André Allemand sur *L'Œuvre romanesque de Nathalie Sarraute*...

SUISSE

Le lourd héritage des ménagères

90 francs d'amende et 100 francs de frais de justice pour chacune des sept jeunes Biennoises convaincues d'infraction à la loi sur la scolarité obligatoire, en l'occurrence de boycottage et d'appel au boycottage d'un cours ménager obligatoire: le jugement prononcé le 28 août dernier par le juge Rieder dans la salle de la Cour d'Assises à Bienne a fait grand bruit dans la Suisse entière.

Finalement, les positions étaient parfaitement claires.

L'une des accusées devant le tribunal: «Le cours ménager doit devenir mixte et facultatif. Le contenu actuel de l'enseignement est totalement dépassé.» Une autre des accusées: «J'ai choisi la voie de l'illégalité parce que c'est le seul moyen d'être entendu et de changer quelque chose.»

En quelques mots, de son côté, l'avocate des jeunes femmes résumait l'enjeu de l'affaire: «Le

N'empêche qu'il a édité les livres de Bonjour sur la neutralité et les Mémoires de Humbert-Droz.

Et tout cela sans beaucoup d'aide, car s'il éditait admirablement, il diffusait mal, ou était mal diffusé, étant assez réfractaire à ce que Rolland a nommé «La foire sur la place»! En bref, il ne savait pas se pousser.

A sa famille, dont on espère qu'elle pourra poursuivre une œuvre irremplaçable, plus que cinquantenaire, toute notre sympathie.

J. C.

¹ On n'en finirait pas de détailler les richesses d'un catalogue étonnant, avec des collections comme «Etre et penser», «L'Evolution du monde et des idées», «Histoire et société d'aujourd'hui», «Le Passé présent» ou «Les Cahiers du Sud». Et encore des noms, Buenzod par exemple, le travail de Stelling Michaud...

partage des tâches ménagères n'est plus, depuis longtemps déjà, une exigence formulée par une minorité de la population.» Et encore: «La poursuite juridique des sept accusées est contraire à l'article 4 de la Constitution fédérale qui garantit à chaque citoyen suisse l'égalité devant la loi.»

Le juge, lui, n'avait qu'à apprécier le manquement à une loi scolaire datant de 1952, dans la perspective, il est vrai, d'une modification du cours ménager en question prévue pour la fin de l'année prochaine: «Tout le monde sait qu'il faut changer cette loi. Ce n'est toutefois pas à moi qu'il appartient de jouer les arbitres et de la changer», pouvait conclure le magistrat (propos fidèlement rapportés par l'hebdomadaire gratuit local «Biel/Bienne» (4.9.1980).

L'ÂME HELVÉTIQUE

A juste titre, les «boycotteuses» auront provoqué la sympathie générale.

Ce qui est particulièrement impressionnant, c'est que leur combat, à la fois voué à l'échec sur le plan légal, au moins dans l'immédiat, touche probable-

ment aux tréfonds de l'«âme» helvétique: la place de la ménagère, la répartition des rôles dans le couple, il y a là un héritage beaucoup plus pesant qu'on pourrait le supposer. C'est ce qu'a admirablement mis en évidence Geneviève Heller au long des quelque 250 pages, documentées jusqu'à plus soif, de son bouquin paru aux Editions d'En bas (Lausanne 1979 — case postale 304, 1000 Lausanne 17), «Propre en ordre», «Habitation et vie domestique 1850-1930, l'exemple vaudois», ou «Comment le peuple suisse, aussi sale qu'un autre en 1850, a fait l'apprentissage de la propreté, de la discipline, du respect de l'ordre établi».

HYGIÈNE ET MORALE

Ici, pour mémoire, nous ne résistons pas à quelques citations, toutes rapportées dans la somme publiée — elle devrait traîner dans toutes les cuisines suisses romandes!

Journal de la Société vaudoise d'utilité publique (G.H. : «Ce journal est destiné avant tout aux classes supérieures, les classes populaires, dit-on, suivant plutôt les exemples pratiques données par les premières»), septembre 1901 («L'enseignement ménager à l'école primaire»): «*A vrai dire, et sans la moindre mégalomanie, la science du ménage, comprise dans son acception la plus large et au sens le plus élevé du mot, est à la base des sociétés, instrument de mieux être, outil d'hygiène, agent de concorde et de moralité (...). Tant vaut la femme, tant vaut la famille et la société.*»

Congrès international d'Enseignement ménager, 1908: «*Nous expions gravement la faute, sinon plus, le crime social, d'avoir sacrifié la femme aux intérêts de l'industrie, et de l'avoir arrachée au foyer pour en faire «l'ouvrière». La manufacture a tué l'épouse et la mère, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur, de plus doux et de plus fort dans l'humanité. Nous souffrons de cet attentat et nous en pérorons, si nous ne nous hâtons pas d'y porter remède.*»

Toujours l'esprit du premier Congrès international d'Enseignement ménager de 1908 tenu à Fribourg, dont la principale revendication avancée fut: faire de l'enseignement ménager, une discipline obligatoire et gratuite, dispensée à toutes les jeunes filles, et particulièrement à «celles du peuple»: «*La classe ouvrière constitue sans contredit le rouage par excellence de la grande machine humaine. Plus ce rouage fonctionnera régulièrement, facilement et sans secousses, plus le fonctionnement de l'organisme tout entier sera régulier, facile et harmonique. (...) Et puisqu'il est impossible que la classe ouvrière puisse trouver en elle-même les matériaux nécessaires à sa propre réédification, il appartient aux pouvoirs publics d'assumer la tâche de les lui fournir et de diriger l'œuvre nouvelle (...). La véritable école ménagère, la seule possible et réellement profitable, c'est l'école primaire (...). Car l'école primaire est la seule pour ainsi dire que*

puissent fréquenter les enfants des classes laborieuses; c'est la seule d'ailleurs qu'on puisse, au besoin, leur imposer.» (L. d'Artaud, «*La Ménagère*», dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, avril 1891).

Et encore E. Cheysson, «Responsabilité morale de la femme», au Congrès de 1908: «*L'enseignement ménager n'apparaît plus comme une collection de recettes et de tours de main culinaires, ou comme la préparation à une besogne prosaïque et asservissante; mais il donne aux jeunes filles, avec les notions pratiques dont elles ne sauraient impunément se passer, le goût de leurs occupations et leur en révèle la beauté; il les accoutume à réfléchir et à placer l'idéal de leur vie là où il doit être; il est pour elles un levier d'instruction professionnelle, de formation morale, d'éducation sociale.*»

1908-1980: il y a un peu plus de septante ans.

A SUIVRE

Lu dans la vitrine d'un antiquaire de Monthey une proclamation du 30 janvier 1839 de l'Assemblée constituante du canton du Valais au Peuple valaisan et noté le passage suivant: «(...) L'établissement d'une route communiquant directement avec le canton de Berne devra aussi former l'une des préoccupations de la législature, pour faciliter l'écoulement de nos produits agricoles...».

* * *

Admirez cette manière d'aborder la politique internationale: «Quand les Boliviens arrêtent un processus de désagrégation économique et sociale à la chilienne, mouvement encouragé de Washington par un sectaire baptiste dont le frère, minus habens, trafique avec un schizophrène pervers (renvoi au bas de la page: le diagnostic est, on s'en souvient, du président Sadate et concerne le colonel Kadhafi), il faut bien que l'Organisation des Nations Unies se saisisse de l'affaire pour juger et condamner cette grave atteinte aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.» L'auteur de ce mor-

ceau est Michel de Preux. Il s'agit d'un article intitulé «Veulerie occidentale» dans le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» du 1^{er} septembre.

* * *

Les organisations progressistes POCH font la leçon à leurs alliés. Sur le plan national, ils font remarquer qu'ils ont récolté les 40 000 signatures promises pour l'initiative visant à assurer des places de travail et ils rejettent la responsabilité de l'échec sur le Parti du travail et sur le Parti socialiste autonome tessinois. Sur le plan bernois, ils rejettent l'échec de l'initiative pour la démocratisation des forces motrices bernoise sur l'Alternative démocratique, sur le PSA du sud du Jura et sur des groupes anti-atomiques. En revanche, l'initiative scolaire bernoise ayant abouti avec 13 000 signatures du POCH et un millier du Parti socialiste autonome du sud du Jura, les progressistes en tirent la conclusion qu'une action résolue exige la pleine participation de tous les intéressés. Les organisations visées sont évidemment d'un autre avis, ce qui ne va probablement pas faciliter «l'unité d'action» à l'avenir.